



**LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
CANARELLI-COLONNA-FERNANDEZ**



Aujourd'hui nous avons l'obligation de vérifier votre identité numérique, au moyen d'un dispositif officiel à haut niveau de confiance :

- Carte d'identité

- Passeport

- Pour les mineurs sans les pièces précédentes : Livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec vérification de l'identité du parent ou du tuteur légal

Le but est d'alimenter votre DMP et votre « Espace santé » (www.ameli.fr/assure/sante/mon-espace-sante) pour permettre de mutualiser l'ensemble de vos données de santé en les rendant accessibles aux professionnels de santé qui vous prennent en charge.

SAUF OPPOSITION EXPLICITE de votre part le DMP/Espace santé est systématiquement alimenté.

Merci de votre compréhension

La direction

Pour plus d'information cf. site Agence du numérique en santé